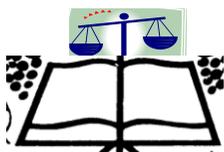
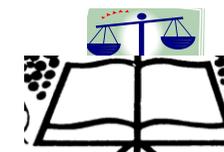


ACTIONS DES CHRETIENS POUR LA PROMOTION DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT



« ACPD- CAPD » GOMA



E-mail : e.muhima@gmail.com, e.muhima@yahoo.fr , acpd20007@gmail.com

Site web : [www .reseau-rafal.org/ node/ 109](http://www.reseau-rafal.org/node/109)

Tél. : 00243 997 671 655, 00243 853 336 828, 00243 853 336 828

GOMA NORD- KIVU

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

**STATISTIQUE SUR LES RAPPORTS DES VIOLATIONS DES DROITS DE
L'HOMME ET LES SITUATIONS D'INSECURITE EN PROVINCE DU NORD KIVU
JANVIER- DECEMBRE 2015**

*Comme ils étaient dans les champs, Caïn se jeta sur son frère Abel, et le tua. L'Eternel dit à Caïn: Où est ton frère Abel ?
Il répondit: Je ne sais pas; suis-je le gardien de mon frère ? Et Dieu dit: Qu'as-tu fait ?
La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. Genèse : 4 :8b - 10*

*....., je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient été immolés à cause.....et à cause du témoignage qu'ils
avaient rendu. Ils crièrent d'une voix forte, en disant: Jusqu'à quand, Maître Saint et Véritable, tarderas-tu à juger, et à
tirer vengeance de notre sang sur les habitants de la terre ? Apocalypse : 6:9 - 10 (Bible)*

Le sang des innocents congolais en général et celui de ceux de la Province du Nord Kivu ne cesse de réclamer que justice soit maintenant faite

car au lieu de respirer l'air frais de la paix comme dans la majeure partie du pays, la population du Nord-Kivu ne cesse d'assister impuissante à une flambée des violations des droits de l'homme et des cas d'insécurité grandissante. Les cas auxquels nous assistons sont ceux commis par des porteurs d'armes légaux et illégaux dont la plupart sont incontrôlés. En comparant ces statistiques, il y a lieu de comprendre qu'il y a encore à faire bien que des déclarations des officiels donnent autres versions des faits sur terrain.

Quelles en seraient les causes ?

1- Causes générales des cas d'insécurité et des violations des droits de l'homme :

- La circulation incontrôlée des armes légères et de petit calibre,
- La détention illégale des armes légères et de petit calibre,
- La prolifération avérée des armes légères et de petit calibre,
- Le caractère vain de la remise volontaire des armes,
- Le chômage de la plupart des jeunes quoiqu'ayant fini des études universitaires : pas de politique d'emploi du Gouvernement,
- La complicité de certains dirigeants avec les malfrats dans cette sale besogne,
- La faiblesse de l'appareil judiciaire dans le traitement de certains dossiers à infractions pénales, notamment ceux liés aux assassinats et aux meurtres,
- Le trafic d'influence de certains dirigeants dans le traitement des dossiers et des mesures à prendre,
- Le salaire indécent des agents de l'Etat, ce qui pousse plusieurs à vouloir gagner la vie sur le dos des paisibles citoyens et dans la facilité,
- L'utilisation incontrôlée des boissons fortement alcoolisées,
- Des évasions massives de détenus suite de l'état de délabrement très avancé des lieux carcéraux, au mauvais traitement des agents commis à la sécurité de ces lieux et des détenus,
- La mauvaise gestion des armes à feu confiées aux soldats comme aux policiers,
- La convoitise d'un enrichissement illicite et sans cause,
- La participation criminelle de certains officiels dans cette affaire qui semble vite enrichir : une arme à feu dans le marché noir son prix varie entre 50- 75 USD mais avec celle-ci, l'acteur peut se procurer plus de 1.000 USD en un rien de temps,
- L'impunité caractérisée à l'égard des porteurs illicites ou illégaux d'armes.

Bref : *les armes légères et de petit calibre sont devenues une grande source de gain et d'enrichissement pour certains, mais les populations civiles en paient le lourd tribut au regard complice des autorités et à l'œil sans compassion des services d'ordre et de sécurité.*

2- Causes des cas d'insécurité et des violations des droits de l'homme dans les villes (Beni, Butembo et Goma) :

- L'absence d'éclairage public, bien que le pays dispose d'une des plus grandes centrales hydroélectriques d'Afrique,
- La négligence des autorités bien qu'informées à l'avance sur tel ou tel cas d'insécurité,
- La prolifération des services de gardiennage,
- La présence de camps militaires et de la police en plein centre-ville : les militaires et les policiers habitent ensemble avec les civils,
- Le commerce pratiqué dans de grandes villes et dont le contrôle au niveau des frontières n'est pas à la hauteur,
- La corruption et l'infiltration des services commis aux frontières qui occasionnent une entrée massive de différentes marchandises, échappant au strict contrôle, y compris les armes à feu.

3- Causes des cas d'insécurité et des violations des droits de l'homme au niveau des territoires :

- Le mauvais encadrement des soldats et policiers par le Gouvernement,
- Les inconnues pensant sur les effectifs réels des soldats et policiers,
- La résurgence de groupes armés,
- L'absence notoire de l'Etat au niveau des entités locales,
- L'état défectueux des routes de desserte agricole,
- Les bilans macabres des opérations SOKOLA contre les combattants ADF/NALU et FDLR.

Dans ce tableau synoptique, nous livrons les données chiffrées relatives à la flambée de l'insécurité de **JANVIER A DECEMBRE 2015**.

VILLE / TERRITOIRES	NOMBRE DE VICTIMES					PRESUMES AUTEURS	
	TUEES PAR ARMES	BLESSEES PAR ARMES	DE « JUSTICE POPULAIRE »	DE KIDNAPPING	DE VIOLS	ARMES	NON ARMES
BENI	595	110	3	52	37	1075	64
GOMA + NYARAGONGO	296	175	18	55	3	727	356
LUBERO	116	134	8	50	26	552	27
MASISI	234	72	2	8	2	503	54
RUTSHURU	185	167	9	286	5	1004	51
WALIKALE	177	118	2	93	1	533	3
TOTAL GENERAL	1603	776	42	544	74	4394	555

a- Ce tableau renferme le condensé des statistiques de l'année 2015.

b- Une analyse des faits :

1- Les cas par armes :

- Les acteurs armés impliqués : 4394
- Les victimes de violences armées : $1603 + 776 + 544 = 2923$ en 2015 (décès, blessés et kidnappés)
- Statistiques des cas : $4394 : 2923 = 1,503$; donc, en moyenne, les violences armées sont par 1,503 hommes armés par victime
- Statistiques annuelles : $4394 : 365 = 12,038$; donc, en moyenne, une douzaine de personnes commettent chaque jour des actes de violence armée.

2- Les cas non armés :

- Les acteurs non armés : 555
- Les cas non armés : $42 + 74 = 116$ (Justice populaire et les viols)
- Statistiques des cas : $555 : 116 = 4,784$ en moyenne 5 acteurs / victime par jour
- Statistiques annuelles : $555 : 365 = 1,533$ en moyenne 2 acteurs non armés par jour commettent des actes ignobles.

- c- Il est à signaler que suite à ces données, l'ONG ACPD-GL éprouve un sentiment de crainte, notamment en raison de :
- La fièvre électorale qui s'annonce en RD Congo : bien des porteurs d'armes risquent d'être utilisés par certains acteurs politiques qui croient récupérer l'électorat par la force des armes, afin d'encourager le boycott des élections ou la création d'une rébellion qui sera ainsi une entrave au cours normal des élections,
 - Nos sources, de manière confidentielle, nous ont informés que des armes se distribuent encore dans certains endroits du territoire de MASISI. Ceci serait l'œuvre de certains hommes politiques pour tromper les villageois ou revendiquer certains postes.
 - La traque des FDLR par les seules FARDC sans l'accompagnement de la MONUSCO, malgré maintes supplications de celle-ci afin de mener conjointement ces opérations, et l'infiltration de soldats rwandais.
 - La faiblesse constatée dans l'appareil judiciaire à rendre certains jugements de criminels.
- d- Comme l'indique ce tableau des statistiques, il y a davantage d'auteurs que d'incidents armés, ce qui amène à croire que les détenteurs d'ALPC circulent dans presque toute la Province du Nord Kivu. Il est également à constater que le plus grand nombre des exactions se commettent dans la partie Nord de la Province, où l'on constate :
- 1- Le phénomène ADF/NALU qui vient de prendre une autre forme au point que ce ne sont plus les seuls combattants ADF qui sèment la terreur mais il se remarque l'entrée en jeu d'autres combattants issus d'autres groupes armés,*
 - 2- La porosité de la frontière entre la RDC et l'Ouganda au côté Nord est une issue favorable pouvant occasionner la mobilité des autres combattants pour se joindre aux ADF,*
 - 3- La tactique employée par ces combattants : soit la guérilla, soit la perfidie, soit l'infiltration dans les forces régulières,*
 - 4- La complicité de certaines personnes qui font de cette guerre un fonds de commerce,*
 - 5- La faiblesse constatée des services de sécurité commis aux frontières qui ne sont plus en mesure de bien contrôler les entrées et sorties des personnes suspectes.*
- e- Un autre aspect est qu'en considérant ces statistiques, il y a lieu de comprendre que le nombre d'auteurs armés augmente tant dans les villes que dans les campagnes. Dans les villes, l'insécurité croît même à Goma, chef-lieu de la province, où la sécurité devrait être renforcée. Dans les campagnes, qu'en est-il exactement ? Il convient de signaler que les données récoltées par nos différents Activistes ne couvrent pas toute l'étendue car :

- Le milieu de travail connaît une sécurité apparente et surtout les Activistes des droits de l'homme travaillent sur l'échafaud, mettant leur vie en danger,
 - Les moyens n'existant pas, certains ne donnent pas le meilleur d'eux-mêmes et la communication devient difficile,
 - Les groupes armés sont de plus en plus actifs dans certains milieux.
- f- Eu égard de toutes ces remarques, il y a lieu de signaler que beaucoup reste à faire. La lutte contre la prolifération des ALPC est une lutte de longue haleine, suite à l'activisme de certains groupes armés qui détiennent des armes reçues de manière illégale et à la détention d'armes par des civils.
- g- Il convient de rappeler aux dirigeants leur mission régaliennne, celle d'assurer la paix, la sécurité et la tranquillité, afin d'éviter que la population ne prenne en charge sa propre sécurité en se dotant d'armes à feu. L'Etat devrait appliquer les différents instruments relatifs à la lutte contre le commerce illicite des armes à feu, à leur détention et leur circulation illégales.
- h- La lutte contre les causes évoquées ci-dessus pourrait constituer un élément de taille pour atténuer la circulation, la détention et la prolifération des armes à feu.

4- Les conséquences :

- Des déplacements massifs des populations. Bien que la fréquence a sensiblement diminué dans les milieux urbains, tel n'est pas le cas en milieux ruraux et où certains porteurs d'armes sèment la terreur suite à l'absence de l'autorité de l'Etat,
- Des pillages systématiques et nocturnes des biens des paisibles citoyens,
- La détention illégale et la prolifération des ALPC,
- Le recours à la justice populaire par la population,
- Le trafic des hommes par des kidnappings récurrents : on ne libère personne sans n'avoir versé une rançon,
- Le trafic des organes de certaines personnes kidnappées,
- La détérioration du tissu socio-économique dans certaines entités locales,
- Le manque de confiance à l'égard de l'autorité étatique établie au niveau de la base.

En guise de conclusion, l'ONG ACPD suggère que des efforts méritent d'être menés car l'heure n'est plus à des discours mielleux et qui ne produisent aucun effet lorsque des populations sont massacrées et tuées ou subissent des traitements inhumains et dégradants.

En définitive que chacun formule sa propre recommandation car des sources dignes de foi ne cessent de dénoncer ces multiples cas de violations

des droits de l'homme.

Goma, le 03-01-2016.

Pour l'ONG ACPD-GL

Me Edmond MUHIMA B

*Directeur Général et
Chercheur en Droit International dans les
Pays des Grands Lacs en Afrique*



15

ACDP